

ESPACE EMPLOI

Travailler au CHBA

Le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA) est un Etablissement public de santé et a développé **une politique globale en matière de Ressources Humaines pour ses professionnels de santé.**

Cette politique s'oriente sur 2 axes :

- d'une part, les professionnels non médicaux gérés par la Direction des Ressources Humaines. Le recrutement est effectué soit par voie de concours (mutation/détachement) afin de garantir l'accès aux emplois et faciliter la promotion professionnelle, soit par recrutement direct (voie contractuelle). Les propositions d'affectation sont effectuées par la Direction des Soins.

- d'autre part, les professionnels médicaux sont recrutés et gérés par la Direction des Affaires Médicales.

Le CHBA a développé dans le champ des Ressources Humaines, plusieurs politiques en faveur des professionnels :

- **Une Politique sociale** avec notamment l'accès à une crèche hospitalière ainsi qu'à un Comité de [Gestion des Œuvres Sociales](#) (CGOS).
- **Une Politique de Prévention des Risques Professionnels** orientée vers le déploiement de partenariats sur le Territoire de santé N°4, permettant un travail sur des axes de prévention commune et sur le développement des compétences. LE CHBA dispose d'un Service de Santé au Travail pluridisciplinaire composé de Médecins, Infirmières, Psychologues, Ergothérapeute et Assistantes Sociales.
- **Une Politique de Formation** permettant d'accompagner l'adaptation et le développement des compétences de nos professionnels à travers notamment [la formation continue](#).
- **Une Politique de mobilité** afin de favoriser le développement des compétences tout au long du parcours professionnel. En place depuis janvier 2012, elle permet un mouvement interne de nos agents non médicaux au sein des services ; mouvement riche en expérience et progression professionnelle continue.

La Direction des Ressources Humaines est organisée en 4 Secteurs :

- Formation

- Gestion des carrières

- Paie

- Recrutement

La Direction des Soins travaille en lien avec **La Direction des Ressources Humaines.**

- Dans le respect des compétences déléguées aux chefs de Pôle, elle est associée au recrutement et à la gestion des personnels, autres que médicaux contribuant aux activités de soins. Elle propose au Directeur de l'Etablissement, et par délégation de celui-ci, à la Direction des Ressources Humaines, l'affectation de ces personnels au niveau des Pôles en garantissant une répartition équilibrée des ressources entre les Pôles et en tenant compte des compétences et des qualifications.

- Elle participe à l'élaboration du plan de développement professionnel continu dans son champ de compétence et coordonne la réalisation des parcours qualifiants.

Pour en savoir plus sur l'organisation des Pôles, consulter la rubrique : [Découvrir l'Hôpital](#)

La Direction des Affaires Médicales, représentée par Mme Fabienne ORY-BALLUAIS, Directrice Adjointe, travaille en étroite collaboration avec les différents Chefs de Pôle et Chefs de Service, ainsi qu'avec le Président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME).



